

De SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI à MASNIÈRES : les MILLET

Itinéraire d'une puissante famille d'industriels du Cambrésis

Par Jean-Marie BERARD

Au début des années 1980, j'avais commencé un mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction du professeur Marcel GILLET, à l'Université de Sciences Humaines de Lille III. Le thème retenu était la mutation économique dans le Nord de la France à la fin du XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle. Le choix de l'industrialisation de la commune de Masnières s'est vite imposé à moi. J'ai confié cette étude à « Cambrésis Terre d'Histoire » qui a choisi d'en extraire le chapitre concernant la famille MILLET.

En effet, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, l'œuvre de la famille MILLET, dans le développement industriel de l'Ouest du Cambrésis, est remarquable. Créant de toutes pièces des usines à Banteux et à Bantouzelle, ou reprenant à leur compte des entreprises anciennes à Masnières (verreries LEROY et JOLY, sucrerie GAUTIER, tissage SPENLE), les MILLET vont offrir aux communes où ils séjournent un essor impressionnant.

Histoire de la famille MILLET

(d'après l'étude de François MILLET, janvier 1978)

L'ancêtre le plus anciennement connu de cette famille est Jean MILLET, décédé après le 25 mars 1686 à Saint-Hilaire, qui avait épousé avant 1663 Catherine MAIRESSE, fille de Philippe MAIRESSE (brasseur-laboureur) et de Jacqueline LEROY, descendants par les femmes de Bertrand de SAINT-HILAIRE, seigneur du lieu au XIV^{ème} siècle (Cf. Chanoine THELLIEZ. *Histoire de Saint-Hilaire-lez- Cambrai et Docteur Philippe DERIEUX*).

Ils furent les parents d'Adrien MILLET qui naquit en 1677 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai. Sa future épouse naquit, également à Saint-Hilaire, en 1681. Elle se nommait Marie Barbe CARREZ. Les deux familles étaient déjà établies dans cette localité depuis plusieurs générations et on retrouve leurs noms dans des actes datant du XVI^{ème} siècle.

Les MILLET furent cultivateurs, voituriers, messagers, chauxfourniers (exploitant de fours à chaux), rotiers (fabricants de matériel pour métiers à tisser), mulquiniers (tisseurs de lin) et pour certains d'entre eux « sergents » de la paroisse.

Marie Barbe décéda le 6 octobre 1741 et Adrien le 28 février 1759. Il figure dans son acte de décès comme « poulailler » (c'est-à-dire éleveur et négociant en volailles).

Hilaire MILLET, fils des précédents, né en 1704 à Saint-Hilaire, épousa peu avant 1730 Marie Brigitte JOVENIN de Saint-Vaast-en-Cambrésis, paroisse limitrophe de Saint-Hilaire. Le père de Marie Brigitte, Michel JOVENIN, était cultivateur et lieutenant-mayeur de Saint-Vaast. C'est la raison pour laquelle le jeune ménage vint s'y installer pour reprendre l'exploitation familiale. Marie Brigitte MILLET- JOVENIN mourut

le 8 mai 1753, son époux le 28 février 1769, tous deux à Saint-Vaast-en-Cambrésis.

De leur union naquit le 4 janvier 1747 à Saint-Vaast, Roch Joseph MILLET qui épousa le 9 janvier 1787 à Saint-Vaast Catherine BLAS, dont les parents étaient également cultivateurs dans la paroisse.

Roch Joseph MILLET-BLAS réunit l'exploitation agricole de ses parents à celle de ses beaux-parents et devint de ce fait le plus gros cultivateur de Saint-Vaast.

Roch Joseph MILLET mourut le 25 Février 1802 et Catherine BLAS le 26 février 1817.

Le ménage eut trois enfants : Roch, le fils aîné, né en 1789, qui resta célibataire ; une fille qui devint madame LANGLET et... François Joseph MILLET, né le 5 août 1795. Ce dernier épousa le 28 décembre 1819 Sophie TELLIER, fille d'Isidore TELLIER, maire d'Awoingt, et de Magdeleine DEVILLERS.

Après ses études, François Joseph MILLET reprit l'exploitation de Saint-Vaast, commune dont il devint maire en 1825, à l'âge de 30 ans. Il avait reçu une instruction solide et était un homme d'une intelligence remarquable, bien qu'il n'ait jamais quitté la campagne. « *Il fut vénéré, et obéi, de sa femme et de ses enfants et considéré comme un père spirituel dans la commune de Saint-Vaast* ».

Tout en étant cultivateur et maire il put, comme la législation de l'époque l'autorisait, acquérir la charge vénale de percepteur pour le canton de Carnières. L'une de ces fonctions lui suffisait pour assurer l'existence de sa famille, l'autre lui permettait de mettre en réserve ce qui devait plus tard servir à doter ses enfants.